



Magasin général de Tarnac - 11 mars 2018

## rendez-vous

avril

### jeudi 5

Cycle travail *Écriture*

20h - locaux de Peuple et Culture - Tulle, avec Medication Time

### vendredi 6

Cycle travail n°3 : Conférence gesticulée *Je travaille avec 2 ailes* d'Emmanuelle Cournarie

20h30 - le Battement d'ailes - Cornil (sur réservation), avec Medication Time

### samedi 7

Projection du film *Le temps des châtaignes* de Jean Samouillan

20h30 - salle polyvalente - Madranges, avec l'association Patrimoine et Talents en Monédières

### du lundi 16 au vendredi 20

Première étape du projet *Les mystères de St-Pardoux-la-Croisille*

### du jeudi 19 au dimanche 22

Rencontres Cinéma et Société : *Écoutez le cinéma chanter*

à Seilhac, St-Martin-la-Méanne, Naves, Chenailleur-Mascheix et Sérilhac

### du vendredi 27 avril au mardi 1<sup>er</sup> mai

Rencontres Cinéma et Société : *Écoutez le cinéma chanter*

au cinéma Véo - Tulle

## édito

DEMPUEI QUE LO TUAVAN, QUEU PAIS,  
COMA 'NA BESTIA FERA,  
DEMPUEI LO TEMPS, NON N'ES PAS MÒRT,  
POLSA D'ENGUERA.  
E DE LA VIELHA TERRA  
NAISSERA LO MONDE NOVEU.

Marcela Delpastre

# cinéma documentaire

## ***Le temps de châtaignes de Jean Samouillan (2012 - 59')***

**samedi 7 - 20h30 - salle polyvalente, Madranges,**

**avec l'association Patrimoine et Talents en Monédières, participation libre**

Peuple et Culture accueille ce mois-ci un nouveau groupe de projection en campagne : Patrimoine et Talents en Monédières, association basée à Madranges qui oeuvre à la « promotion des singularités locales et régionales dans les domaines culturels, artistiques et de l'artisanat. »

À la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle la quasi-totalité des départements français situés au sud d'une ligne reliant le département de la Manche à celui du Jura étaient producteurs de châtaignes. Mais la déprise humaine, la révolution agricole ou encore l'apparition de nouvelles maladies s'attaquant à cet arbre ont entraîné un déclin de cette culture. Et la production française a pratiquement été divisée par 10 entre 1945 et 2004. Mais aujourd'hui, bon nombre de châtaigneraies abandonnées lors de l'exode rural par les agriculteurs locaux sont reprises en main par des néo-ruraux. De plus, cette revitalisation s'opère régulièrement sur des bases communautaires et écologiques et s'appuie paradoxalement sur certaines valeurs qui furent celle de la société traditionnelle paysanne en déclin dans les années 1960. Ces valeurs renaissent aujourd'hui.

# cycle travail

## ***Écriture***

**jeudi 5 - 20h - locaux de Peuple et Culture, avec Medication Time**

Le « cycle travail écriture » est un temps où nous discutons les écrits libres produits par les uns et les autres au sujet de notre rapport au travail. Une façon de laisser des traces et d'écrire notre propre histoire, pour ne pas en laisser le récit à ceux qui monopolisent déjà trop l'espace public.

Transformer le travail (l'abolir ou le libérer, selon les tendances !), c'est aussi l'écrire. En être non seulement acteur, mais auteur. Le définir lui, plutôt qu'il nous définisse nous. C'est le travail qu'il nous revient d'aliéner, de rendre autre, pas l'inverse. Avoir prise sur lui demande de le mettre à distance, de l'objectiver, de le chosifier. Coucher le travail sur le papier est une manière de s'en détacher plus complètement, de briser le régime d'intériorisation constante de sa norme et de douter des croyances qui l'enveloppent. Pour qu'il ne nous affecte plus, mais pour que nous, nous l'affections sérieusement !



## ***Je travaille avec 2 ailes, conférence gesticulée d'Emmanuelle Cournarie***

**vendredi 6 - 20h30 - Le Battement d'ailes - Cornil, avec Medication Time**

Emmanuelle Cournarie est sociologue du travail de formation et enchaîne les emplois précaires depuis 20 ans. Elle tire de ses recherches en sciences sociales et de son expérience du monde du travail un regard critique sur l'évolution du marché de l'emploi en France.

Pour elle, la société néolibérale fait du travail un espace d'incohérence et de souffrance. Elle montre comment nous créons des formes de résistance à la souffrance, la nôtre et celle des autres, pour continuer à travailler. Avec sensibilité, elle dévoile comment elle-même s'est autorisée à reconnaître cette souffrance après des années de consentement.

Prix libre et sur réservation (05 55 26 49 98 ) au Battement d'ailes. Le bar et le restaurant (sur réservation également) seront ouverts.

# focus sur...

## ***Machine à fric, base arrière, pompe à finance, coopérative, économie commune, et autres communismes immédiats***

Le nom n'est pas encore choisi, tout est encore à définir ensemble. Plusieurs personnes, issues d'initiatives locales, du cycle travail, et d'ailleurs, se rencontrent pour constituer une économie commune. L'objectif est de collecter des fonds (via un appel à dons, des cotisations, des productions dont les fruits seraient mis en commun, un fonds de dotation...) pour qu'ils aident celles et ceux qui en auraient l'utilité (pour vivre, pour faire vivre une activité, pour quitter un travail dangereux et en créer un mieux... et toutes les raisons que l'on n'a pas anticipées encore). Plus qu'un simple financement vers des individus dans le besoin, il s'agit de mutualiser des productions, en mettre les fruits au service d'un commun qui dépasse les solidarités affinitaires, familiales et culturelles, et ainsi créer une forme circulaire d'économie commune qui nous libère au maximum de toutes les formes d'exploitations à l'oeuvre aujourd'hui.

Les modalités de fonctionnement sont en chantier collectif (rencontres une fois par mois environ). À nous d'en faire une source de liens, des plus libres, des plus solides, des plus révolutionnaires, bien au-delà de l'argent.

Pour plus d'informations : nicolas.guerrier.ra@gmail.com

# rencontres cinéma et société

## ***Écoutez le cinéma chanter***

**du jeudi 19 au dimanche 22 en campagne**

**du vendredi 27 au mardi 1er mai au cinéma Véo à Tulle**

**(cf programme joint)**

# résidence d'artistes

## *Les mystères de Saint-Pardoux-la-Croisille, trésors et curiosités particulières*

En 2016, des élus et habitants de Saint-Pardoux-la-Croisille ont conçu une exposition « Mémoires de village » à partir d'un travail de collecte de photos, objets, documents que possédaient des personnes de la commune.

Cette expérience va se poursuivre et s'élargir à partir de nouveaux matériaux collectés, avec cette fois une mise en forme accompagnée par des artistes.

Les habitants de Saint-Pardoux seront invités non pas à venir au Musée pour découvrir ce qu'est l'art mais à « faire art » à partir de leurs propres objets, suivant les principes muséographiques de la collection, de la conservation et de la mise en espace. Accompagnés par les artistes Jean-Pierre Larroche et Zoé Chantre ainsi que par des étudiants de l'École Nationale Supérieure d'Art de Limoges (ENSA), ils concevront un (éco)musée partagé qui révélera les « ready-made » de chacun en partant d'objets usuels ou insolites ayant valeur historique ou plastique, conservés en tant que patrimoine familial, affectif ou sentimental, ou parce qu'ils participent d'un acte de mémoire, ou renvoient à un savoir-faire de leur propre culture, ou encore sont un reflet et une expression de leurs valeurs et croyances.

Par la transformation du village en musée, la création d'une circulation entre des collections hétéroclites, les participants seront conduits aussi bien à penser des installations personnelles dans des lieux privés qu'à aborder la dimension collective dans des lieux publics (école, bibliothèque, etc.) Ils seront amenés à opérer des détournements et transformations issus de choix scénographiques pensés en regard des lieux.

Une manière, tout en exerçant leur droit à mettre en évidence leur propre patrimoine et celui de la commune de s'ouvrir, par la confrontation aux artistes qui en exploreront le potentiel dans une production contemporaine, à ce que peut être un geste artistique et à ce qui peut advenir lorsqu'on fait jouer sur le quotidien un peu de fantaisie et de poésie.

Le projet, accompagné par Peuple et Culture et l'ENSA de Limoges avec la complicité de la municipalité et de l'Amicale laïque de St Pardoux, se déroulera sur deux ans et donnera lieu à un moment fort, une fête de village et la découverte des trésors et curiosités particulières à l'été 2019. La démarche sera accompagnée par des présentations d'œuvres du FRAC et de l'Artothèque, une visite au Musée des arts modestes de Sète ainsi que par une série de conférences et un journal vidéo.

La première étape aura lieu du 16 au 20 avril prochain. Jean-Pierre Larroche et Zoé Chantre prendront contact avec les habitants de St Pardoux puis présenteront à partir d'une première collecte une installation lors des « Folies printanières » organisées le dimanche 6 mai par l'Amicale laïque à la colonie du Theil à St Pardoux.

**Zoé Chantre.** Je suis née en Corrèze, j'ai grandi à La Roche Canillac jusqu'à ce que mes parents retournent à Paris... Des liens très forts me lient à ce terroir et chaque fois j'ai tellement plaisir à retrouver la lumière particulière, les odeurs de la terre, les cueillettes de champignons, les baignades dans les lacs, les amis devenus grands, la maison de mon enfance...

Mon travail se situe entre fiction/documentaire/cinéma/arts plastiques ; à la manière d'une chercheuse, j'ai la volonté de comprendre et d'étudier ma relation au monde, à l'autre ; de tricoter des histoires, de fabriquer des regards, des portraits. Cela peut prendre différentes formes des images filmées, des sons, des installations... à partager.

**Jean Pierre Larroche.** Je fais depuis longtemps du théâtre avec des objets et toutes sortes de choses matérielles inanimées. Je fabrique des machines visuelles, je peins des assiettes, assemble des objet-rébus, je construis des lampes, des tables tremblantes et des cabanes suspendues, j'invente une sainte céphalophore et réunis ses reliques. Je me sens donc quelques affinités avec les collectionneurs de têtes d'épingles et les coupeurs de cheveux en quatre.

Les mystères de Saint-Pardoux-la-Croisille existent bel et bien et nous allons les inventer avec les habitants de la commune. Il suffit de gratter, arpenter les lieux, passer des portes, rencontrer des gens et leurs rêveries... pour faire surgir tout un monde, croiser le bizarre, le curieux et le singulier derrière le commun.



## tribune

### *Pourquoi nous continuons de soutenir les inculpés de Tarnac, Le Monde, 14 mars 2018*

« Alors qu'au terme de dix ans de procédure, d'errements et d'acharnement s'ouvre finalement un procès de trois semaines pour juger l'affaire dite « de Tarnac », on pourrait croire qu'il s'agit là d'un cas un peu rocambolesque remontant à la lointaine période où Nicolas Sarkozy et Michèle Alliot-Marie officiaient à la tête de la République. Mais non.

Cette affaire raconte, en une illustration par l'absurde, comment l'antiterrorisme est devenu, non une simple politique de répression, mais un rouage essentiel de l'action publique. Elle dit aussi, dans l'état où elle va être jugée, la configuration actuelle des rapports de force politique.

En dix ans, à force d'appels maniaques du parquet qui s'est porté jusqu'en cassation, le combat bec et ongles des inculpés a arraché une sorte de « jurisprudence Tarnac » : les formes d'action « révolutionnaires » ne sont pas passibles de l'incrimination de terrorisme, du moins jusqu'à nouvel ordre. L'offensive de 2008, qui voulait que de simples tags, à partir du moment où ils étaient assimilables aux « anarcho-autonomes de la tendance d'ultra-gauche », soient traités par l'antiterrorisme, a été repoussée.

Mais entre-temps, les services de renseignement, qui fonctionnent largement comme une police politique, se sont constitués un nouvel arsenal, plus discret, plus maniable et plus efficace, en contournant ladite « jurisprudence ». Plutôt que de construire de ronflantes « associations de malfaiteurs en relation avec une entreprise terroriste », on se contente désormais de banales « associations de malfaiteurs », inventées d'ailleurs à cet effet au XIX<sup>ème</sup> siècle par les lois scélérates contre les « menées anarchistes ».

## L'affaire du quai de Valmy

Comme lors de l'affaire du quai de Valmy [en mai 2016, deux policiers étaient violemment pris pour cibles par des militants antifascistes dans leur voiture, à Paris], on monte en épingle un épisode fortuit que l'on appuie de quelques témoignages anonymes de policiers pour se débarrasser de gens ciblés préalablement par la Direction générale de la sécurité intérieure (DGSI) comme trop remuants.

On surveille toujours autant les lieux « politiques », et lorsqu'une sortie de classe a lieu à la Maison de la grève à Rennes, la DGSI fait discrètement pression sur le rectorat pour que cela ne se reproduise plus, au risque de « donner naissance à des générations de zadistes ». Des gens « fichés S », mais travaillant comme vacataires dans l'éducation nationale, se voient tenus à l'écart de tout poste, sur les conseils avisés de la même DGSI, qui veille au grain.

Bref, rien que des procédures ordinaires, des mesures administratives, des notes blanches et... des incriminations d'« association de malfaiteurs », comme à Bure (Meuse), Rennes, Paris, Nantes et, en l'espèce, comme pour le procès de l'affaire dite « de Tarnac ».

À Rennes, l'« association de malfaiteurs » était constituée par le fait que des jeunes gens s'étaient concertés dans des locaux syndicaux, durant la lutte contre la loi travail, en mai 2016, pour aller bloquer les composteurs de billets du métro ; dans l'affaire dite « de Tarnac », c'est le fait d'être allé à quelques-uns à Vichy en 2008, à une manifestation contre le sommet des ministres de l'intérieur de l'Union européenne (UE) sur la question de l'immigration, et d'en avoir discuté lors d'un repas, qui vaut à quatre des inculpés d'être poursuivis sous ce pesant chef d'inculpation.

## Punir de manière préventive

De sombres temps s'annoncent pour tous les manifestants si une telle construction, de surcroît mise en morceaux depuis longtemps, devait être validée par un tribunal correctionnel. Au-delà des personnes enrôlées il y a dix ans dans cette sombre farce, l'affaire donne clairement à voir jusqu'où l'État est désormais autorisé à pénétrer dans nos existences sous couvert de lutte antiterroriste.

Le délit d'« association de malfaiteurs en vue d'une entreprise terroriste » qui sert de clé de voûte à ce genre de procédures n'a, de l'aveu même des juges, pas de contours clairement définis. Il repose sur l'idée que l'État est légitime à punir de manière préventive, c'est-à-dire avant toute tentative de passage à l'acte. Le terrorisme serait tellement terrifiant qu'il justifierait de punir tous les suspects, tous ceux qu'on juge susceptibles de commettre un jour.

## Face à la moindre contestation, l'État déploie des moyens démesurés

Comme il fallait s'y attendre, ce droit pénal réputé « d'exception » qui incrimine les intentions s'est littéralement répandu dans le droit « ordinaire ». Est ainsi apparu le délit de participation à une bande ayant des visées violentes, commode pour incriminer deux jeunes qui courent (après un bus) avec des sweats à capuche, ou encore le délit de participation à un attroupement susceptible de troubler l'ordre public.

Avec l'épisode de l'état d'urgence, l'État met une nouvelle corde à son arc : en plus du droit pénal devenu exorbitant, il réquisitionne l'arsenal administratif. Assignations à résidence, perquisitions, périmètres de sécurité ordonnés par le ministre de l'intérieur ou par le préfet sur la base de simples soupçons, indépendamment de tout indice établissant la commission d'une infraction. Et, alors même que rien de tout ça n'a été efficace contre le terrorisme (les rapports parlementaires sont catégoriques), que l'administration a manifestement fait un usage détourné de ses nouvelles prérogatives, une loi votée en toute urgence transpose le dispositif de crise dans le droit ordinaire.

## Syndicalistes condamnés pour outrage à patrons

Dans ce contexte singulier, l'affaire dite « de Tarnac » est une goutte d'eau dans l'océan sécuritaire. De nombreux musulmans, suspects d'affinités terroristes, font l'objet d'une « neutralisation préventive » par l'administration, sorte de justiciables hors zone. On sait les violences policières dans les quartiers, celles déployées contre les étrangers et dernièrement contre les opposants à la loi travail, on voit les syndicalistes condamnés pour outrage à patrons. La pente est douce mais l'inclinaison certaine.

Face à la moindre contestation, l'État déploie des moyens démesurés. Il utilise chaque nouvel attentat pour resserrer, parfois jusqu'au ridicule, l'état du contrôle et affine une législation qui nous placerait toutes et tous en liberté conditionnelle.

Nous ne sommes pas dupes. Et nous fêterons la relaxe à venir des inculpés de l'affaire dite « de Tarnac » sans illusion sur l'état du droit, déterminés à lutter encore contre ces techniques de gouvernement. »

Les signataires de cette tribune sont :

**Giorgio Agamben** (philosophe), **Pierre Alféri** (écrivain), **Alain Badiou** (philosophe), **Ludivine Bantigny** (historienne), **Eric Beynel** (porte-parole de Solidaires), **Rony Brauman** (médecin), **Olivier Cadiot** (écrivain), **Annick Coupé** (militante syndicale et associative), **Alain Damasio** (écrivain), **Etienne Davodeau** (auteur de bande dessinée), **Emmanuel Dockès** (juriste), **Elsa Dorlin** (philosophe), **Eric Fassin** (sociologue), **Yannick Haenel** (écrivain), **Eric Hazan** (éditeur), **Odile Henry** (sociologue), **Leslie Kaplan** (écrivain), **Michel Kokoreff** (sociologue), **Frédéric Lordon** (économiste), **Marielle Macé** (historienne de la littérature), **Patrice Maniglier** (philosophe), **Xavier Mathieu** (comédien et ex-Continental), **Jean-Luc Nancy** (philosophe), **Karine Parrot** (juriste), **Serge Quadrupani** (écrivain), **Nathalie Quintane** (écrivain), **Josep Rafanelli Orra** (psychologue), **Jean Rochard** (producteur de musique), **Gisèle Sapiro** (sociologue), **Isabelle Stengers** (philosophe), **Eduardo Viveiros de Castro** (anthropologue), **Eric Vuillard** (écrivain), **Sophie Wahnich** (historienne).

Lors de l'Assemblée Générale de Peuple et Culture, le 19 mars dernier, les personnes présentes ont réaffirmé leur totale solidarité avec les inculpés de Tarnac et procédé à une collecte pour les frais d'avocat.

